

ORDONNANCE COLLECTIVE	Initier les suppléments de vitamine D chez les bébés en suivi postnatal.	NO : OC-2-B-EA-O.GMF.05
Référence à un protocole : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Mise en vigueur le : _____ Mai 2012 _____	
Titre : _____		
PROFESSIONNEL(LE) HABILITÉ(E) À EXÉCUTER L'ORDONNANCE ET LE SECTEUR, PROGRAMME OU SERVICE VISÉ : Infirmières travaillant au GMF Polyclinique Médicale Pierre Le Gardeur dans le cadre du suivi postnatal. Les pharmaciens communautaires offrant des soins et services pharmaceutiques au groupe de personnes visées par l'ordonnance.		
GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE : Les bébés allaités rencontrés dans le cadre du suivi postnatal au GMF Polyclinique Médicale Pierre Le Gardeur.		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE L'INFIRMIÈRE : B- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique Ea- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance O- Contribuer au suivi de grossesse, à la pratique des accouchements et au suivi postnatal.		
MÉDECINS RÉPONDANTS DR Julie Archambault # PERMIS : # TÉLÉPHONE : 450 657-1313 DR Lucie Filion # PERMIS : # TÉLÉPHONE : 450 657-1313		
INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION Tous les bébés allaités, avec ou sans complément de lait maternisé. De 0 à 1 an (tant que le bébé prend du lait maternel).		
INTENTION THÉRAPEUTIQUE Promouvoir une bonne santé générale du bébé Favoriser sa croissance Favoriser l'absorption du calcium.		
CONTRE-INDICATION Bébé nourris exclusivement avec une préparation commerciale pour nourrisson Intolérance à la vitamine D.		

ORDONNANCE COLLECTIVE	Initier les suppléments de vitamine D chez les bébés en suivi postnatal.	NO : OC
Référence à un protocole : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		Mise en vigueur le : _____
Titre : _____		Révision prévue le : _____
PROFESSIONNEL(LE) HABILITÉ(E) À EXÉCUTER L'ORDONNANCE ET LE SECTEUR, PROGRAMME OU SERVICE VISÉ : Infirmières travaillant au GMF Polyclinique Médicale Pierre Le Gardeur dans le cadre du suivi postnatal. Les pharmaciens communautaires offrant des soins et services pharmaceutiques au groupe de personnes visées par l'ordonnance.		
GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE : Les bébés allaités rencontrés dans le cadre du suivi postnatal au GMF Polyclinique Médicale Pierre Le Gardeur.		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE L'INFIRMIÈRE : B- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique Ea- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance O- Contribuer au suivi de grossesse, à la pratique des accouchements et au suivi postnatal.		
MÉDECINS RÉPONDANTS DR Julie Archambault # PERMIS : # TÉLÉPHONE : 450 657-1313 DR Lucie Filion # PERMIS : # TÉLÉPHONE : 450 657-1313		
INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION Tous les bébés allaités, avec ou sans complément de lait maternisé. De 0 à 1 an (tant que le bébé prend du lait maternel).		
INTENTION THÉRAPEUTIQUE Promouvoir une bonne santé générale du bébé Favoriser sa croissance Favoriser l'absorption du calcium.		
CONTRE-INDICATION Bébé nourris exclusivement avec une préparation commerciale pour nourrisson Intolérance à la vitamine D.		

LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

Si le bébé développe une intolérance à la vitamine D, détectable par des vomissements persistants.

DIRECTIVES

- ⇒ Évaluer les habitudes alimentaires du bébé (lait maternel, maternisé ou les deux) et son besoin de supplément de vitamine D.
- ⇒ Remplir le formulaire de liaison pour la vitamine D.
- ⇒ Remettre le formulaire de liaison aux parents avec le condensé de l'ordonnance collective et les diriger vers la pharmacie de leur choix.
- ⇒ Enseigner aux parents de bien vérifier la forme posologique et la concentration du supplément de vitamine D avant l'administration à l'enfant, afin d'éviter un surdosage
- ⇒ Aviser les parents de contacter l'infirmière à des fins d'évaluation si le bébé semble développer une intolérance.
- ⇒ Aviser la mère de cesser le supplément lors de l'arrêt complet de l'allaitement.

OBJET DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

Vitamine D 400 unités/jour. Renouveler X II.

RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES

Protocole infirmier de suivi post-natal au GMF Polyclinique Médicale Pierre Le Gardeur.

SOURCE

La vitamine D et le calcium : Révision des apports nutritionnels de référence, Santé Canada, 2010.

Toxicovigilance, Confusion dans les suppléments en vitamine D disponible en vente libre et risques de surdosage chronique chez les nourrissons, INSPQ, 2011.

E-CPS, Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques ;
<https://www.e-therapeutics.ca/wps/myportal/lut/p/.scr/LoggedIn>

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigée par :

Marie-Claude Gauthier et Amélie Cantin
Infirmière clinicienne, GMF Polyclinique Médicale Pierre Le Gardeur

Marjolaine Brideau
Conseillère clinicienne en soins infirmiers, services courants/GMF

Septembre 2009
Date

Août 2011
Date

Personnes consultées :

Dr Julie Archambault
Médecin GMF Polyclinique Médicale Pierre Le Gardeur

Dr Lucie Filion
Médecin GMF Polyclinique Médicale Pierre Le Gardeur

Septembre 2009
Date

Septembre 2009
Date

Comité clinique DSI

Marie-Louise
Présidente du CII

Octobre 2011

Date

Mai 2012

Date

PROCESSUS D'APPROBATION

Validée par :

Lucie Métrot
Chef du département de la pharmacie

26.04.2012

Date

Approuvée par :

André Zauchaud
Directrice des soins infirmiers

01-05-2012

Date

SIGNATAIRES DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

SIGNATURES

(SUITE)

Dr Lamoureux Manon

Permis #

Téléphone # : 450 657-1313

Dr Lasalle Luc

Téléphone # : 450 657-1313

Dr Lebel, Jean-Philippe

Téléphone : 450-657-1313

Dr Marceau Marie-Josée

Téléphone # : 450 657-1313

Dr Nguyen Thanh

Téléphone # : 450 657-1313

Dr Pagliarulo Giovanni

Téléphone # : 450 657-1313

Dr Prochette Harry Max

Téléphone # : 450 657-1313

Dr Tanferna Rosaria

Téléphone # : 450 657-1313

Dr Thrinh Thao Trang

Téléphone # : 450 657-1313

CONFIDENTIEL

CONFIDENTIEL

RÉSERVÉ

FORMULAIRE DE LIAISON
POUR L'APPLICATION DE
L'ORDONNANCE COLLECTIVE

No de dossier : _____

Nom/prénom : _____

Date : _____

OC- Initier les suppléments de vitamine D chez les nourrissons en suivi postnatal

J'ai procédé à l'évaluation du nourrisson ci-haut mentionné. Ce nourrisson est allaité et est donc candidat à la prise de supplément de vitamine D.

Le parent ou l'accompagnateur de ce nourrisson a reçu l'enseignement relatif à la de vitamine D. Aucune des contre-indications mentionnées dans l'ordonnance collective n'est présente. Je recommande les suppléments de vitamine D à ce nourrisson dans le but de promouvoir une bonne santé générale, de favoriser sa croissance et de favoriser l'absorption du calcium.

Vitamine D 400 unités/jour. Renouveler X 11.

Nom et prénom de l'infirmière

Signature de l'infirmière

No de permis

Téléphone

Dr Julie Archambault,
Nom du médecin répondant

450 657-1313
Téléphone

Dr Lucie Filion
Nom du médecin répondant

No de permis

450 657-1313
Téléphone

GMF Polyclinique Médicale Pierre Legardeur
1000 Montée des Pionniers, suite 300
Terrebonne, Québec
J6V 1S8

CONFIDENTIEL

